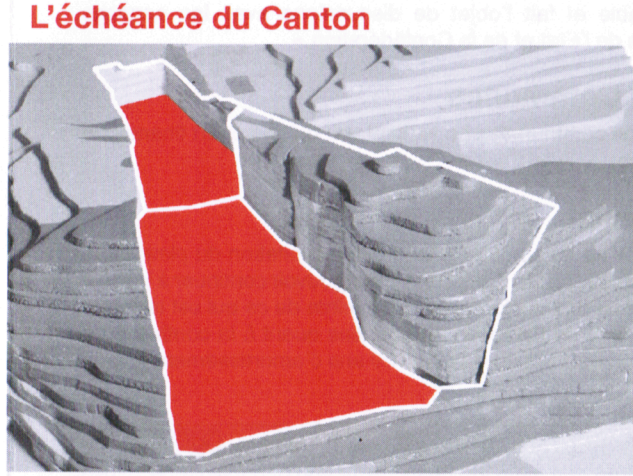
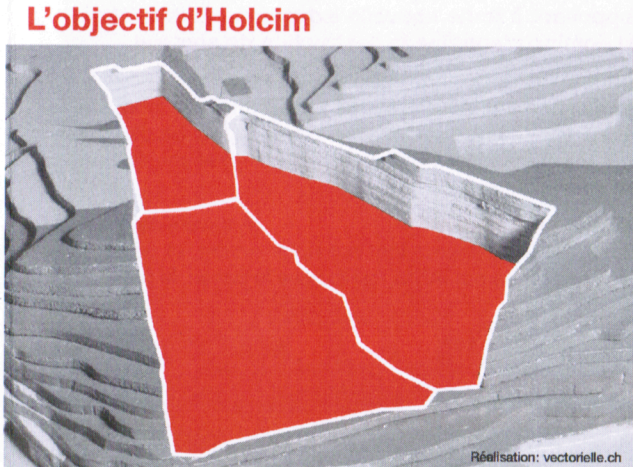
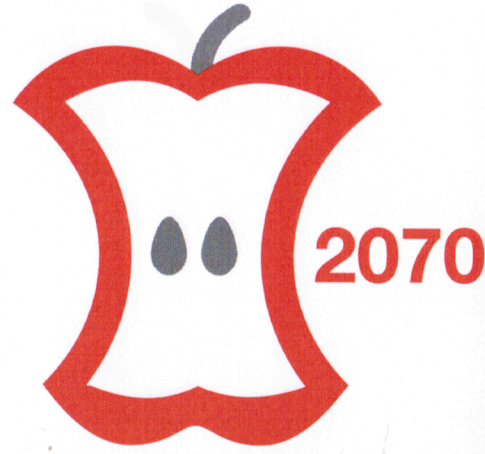


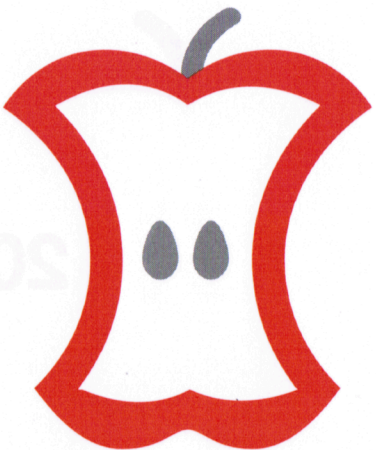
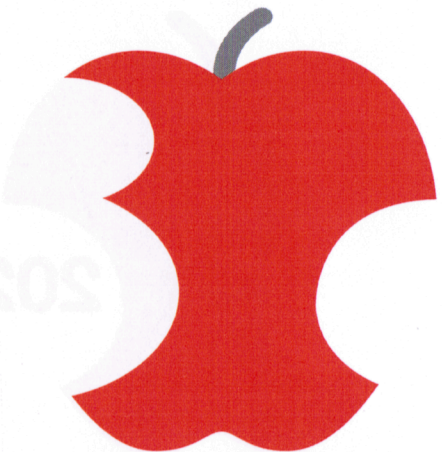
Quel avenir pour le Mormont ?



L'Association pour la Sauvegarde du Mormont (ASM), association à but non lucratif, a été fondée en 2013.

Son objectif est de protéger le Mormont, ce fleuron du patrimoine vaudois gravement menacé par l'extension de la carrière du cimentier Holcim.





Le Mormont est menacé sur tous les fronts...

La zone comprenant le sommet du Mormont est classée à l'IFP (l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale). Elle est pourtant gravement menacée :

par la Confédération

l'article 6 de l'ordonnance concernant l'IFP, actuellement en révision, dit : « De graves altérations des objets classés à l'IFP sont admissibles si elles sont justifiées par des intérêts d'importance nationale qui priment ceux de la protection de l'objet. »

par le Canton

le Plan directeur cantonal des carrières précise : « Compte tenu de la situation particulière de la cimenterie d'Eclépens, l'exploitation en contraintes exclusives (soit dans la zone classée à l'IFP) reste envisageable et fait l'objet de discussions avec les services concernés de l'Etat et de la Confédération. »

par les Communes

les autorités communales ne veulent voir qu'un apport financier à court terme.

par Holcim




le cimentier ne se contentera pas de l'exploitation du plateau de la Birette (2022-2029). Il affirme : « Pour pouvoir continuer à investir et à maintenir des équipements à la pointe de ce qui est requis, il est nécessaire de disposer de garanties quant à la continuité de l'exploitation qui vont au-delà des 30 ans d'amortissement nécessaire. »

Si nous tolérons l'exploitation au-delà de 2022, le site sera tellement défiguré que plus rien ne justifiera son appartenance à l'IFP. Et si cette protection tombe, le sommet, idéalement placé au-dessus de l'usine, sera inévitablement détruit.

En nous opposant à toute nouvelle extension, nous évitons qu'un effet domino n'entraîne la destruction du sommet.

Si vous partagez notre position, adhérez à l'Association pour la Sauvegarde du Mormont (ASM) en vous acquittant d'une modeste cotisation (CHF 20.- individuelle ou CHF 30.- couple). Un don est aussi bienvenu. Les membres collectifs peuvent nous soutenir en versant une cotisation de CHF 100.-.

Consultez le site www.sauvonslemormont.ch. A travers de nombreux documents, vous saurez tout sur notre action, et pourrez visionner la vidéo, créée par l'ASM, qui expose le passé, le présent et l'avenir du Mormont.

L'ASM est aussi présente sur   

Rejoignez-nous, nous avons besoin de votre soutien !

*** Vor der Einzahlung abzutrennen / A détacher avant le versement / Da staccare prima del versamento ***

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta

+ Einzahlung Giro

+ Versament Virement

+ Versamento Girata

Einzahlung für/Versament pour/Versamento per

Einzahlung für/Versament pour/Versamento per

Zahlungszweck/Motif versament/Motivo versamento

Association pour la Sauvegarde
du Mormont
1312 Eclépens

Association pour la Sauvegarde
du Mormont
1312 Eclépens

Cotisation :
 Individuelle Fr. 20.-/an
 Couple Fr. 30.-/an
 Membre collectif Fr. 100.-/an
 Don

CHF 0900 0000 1243 1502 0

CHF 0900 0000 1243 1502 0

E-mail:

ILS - 3500 - 05.2016

Konto / Compte / Conto 12-431502-0

Konto / Compte / Conto 12-431502-0

Einbezahl von / Versé par / Versato da

CHF
Einbezahl von / Versé par / Versato da

CHF
Einbezahl von / Versé par / Versato da

105

Die Annahmestelle
L'office de dépôt
L'ufficio d'accettazione

124315020>
124315020>